



Ville de RIVES

ARRETE N°2024_109
REGLEMENTANT TEMPORAIREMENT LA CIRCULATION
Route de Colombe- Route de Montgolfier-
Chemin de la Courbatière

Le Maire de la commune de RIVES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2212-1 relatif aux missions de la police municipale, l'article L 2213-1 dotant le Maire du pouvoir de police et l'article L 2213-2 relatif aux arrêtés de police du Maire,

Vu le Code de la route,

Vu la demande présentée par SINTEGRA 3 boulevard Campaloud 38500 VOIRON, en vue de réaliser des plans topographiques des réseaux, route de Colombe, route de Montgolfier et chemin de la Courbatière à Rives.

Considérant la nécessité de prévoir des règles particulières de circulation durant les travaux afin d'assurer la sécurité des chantiers, des usagers et des tiers,

ARRETE

Article 1 - Durant la réalisation des relevés de plans topographiques sur demi chaussée, la circulation sera effective sur chaussée rétrécie lors de la présence du véhicule mobile d'intervention.

La vitesse de circulation sera limitée à 30km/h.

Article 2 – L'entreprise devra veiller à garantir aux piétons une circulation possible et sécurisée à tout moment, un accès aux habitations à proximité. Les véhicules d'intervention d'urgence aux personnes et des services publics devront également pouvoir circuler.

Article 3 – La signalisation indiquant les travaux et la circulation rétrécie, sera mise en place, entretenue et déposée par l'entreprise.

Article 4 – Les dispositions ci-dessus sont valables du 19/02/2024 au 29/03/2024 inclus.

Article 5 – SINTEGRA, le Maire, le Directeur des Services Techniques de RIVES, la brigade de Gendarmerie et la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 - Toute personne intéressée dispose d'un délai de recours de 2 mois à compter de la publication de cet arrêté pour saisir le Tribunal Administratif de GRENOBLE.

RIVES, le 22/02/2024

Le Maire,
Julien STEVANT

Mairie de Rives, Place de la Libération / BP 106 - 38147 Rives Cedex

Tél. 04 76 91 46 44 / Fax : 04 76 65 23 23 - www.mairie-rives.fr